

**Quinzième session**

La Haye, 16-24 novembre 2016

**Projet de budget-programme  
de la Cour pénale internationale pour 2017****Rectificatif****A. Ajustement de certains montants et importantes modifications apportées  
aux textes descriptifs**

1. Page 58, paragraphe 256 :  
*Remplacer* le montant « 38,1 milliers d’euros » par « 38,9 milliers d’euros ».
2. Page 72, paragraphe 321 :  
*Remplacer*, à la première ligne, le montant « 20,4 milliers d’euros » par « 20,2 milliers d’euros ».
3. Page 77, paragraphe 336 :  
*Remplacer*, de la douzième ligne à la fin du paragraphe, « Au total, les 32 postes temporaires [...] quatre assistants enquêteurs spécialistes de la situation (agents des services généraux, autres classes) » par « Au total, les 21 postes temporaires suivants sont demandés : un chef d’équipe/enquêteur principal (P-4), sept enquêteurs (P-3), huit enquêteurs adjoints de 1<sup>re</sup> classe (P-2), un assistant chargé de la gestion des informations (agent des services généraux, autre classe) et quatre assistants enquêteurs spécialistes de la situation (agents des services généraux, autres classes). Il a été demandé — sur la base des critères approuvés par le Comité du budget et des finances — que certains postes temporaires existant de longue date dans toutes les sections et unités de la Division soient convertis en postes permanents au titre du projet de budget-programme pour 2017. Des informations détaillées concernant ces ressources en personnel figurent plus bas, dans la partie *Postes permanents : administrateurs et agents des services généraux* ».
4. Page 77, paragraphe 337 :  
*Remplacer*, de la dixième à la quatorzième ligne, « Au total, la Section [...] l’ensemble des équipes » par « Au total, la Section a besoin de 14 postes temporaires, à savoir six analystes (P-3), deux assistants chargés du traitement des données (agents des services généraux, autres classes) et six assistants en matière d’analyse (agents des services généraux, autres classes). Les effectifs de la Section des sciences criminalistiques et de la Section de la planification et des opérations restent inférieurs au niveau nécessaire pour soutenir l’ensemble des équipes ».
5. Page 77, paragraphe 338 :  
*Remplacer*, de la quatorzième ligne à la fin du paragraphe, « Au total, la Section a besoin de sept postes temporaires [...] fonctionnaire chargé des analyses scientifiques et techniques (P-4) » par « Au total, la Section a besoin de trois postes temporaires (2,5 ETP) pour ses unités : un fonctionnaire chargé des analyses scientifiques et techniques (P-3), un fonctionnaire chargé des analyses scientifiques et techniques (imagerie numérique) (P-3) et

un responsable des enquêteurs chargés des analyses scientifiques et techniques (P-4, pour six mois) ».

6. Pages 77 et 78, paragraphe 339 :

*Remplacer*, de la troisième ligne à la fin du paragraphe, « Afin qu'elle puisse poursuivre [...] assistants chargés de la stratégie en matière de protection (agents des services généraux, autres classes) » par « Afin qu'elle puisse poursuivre ses activités à un niveau qui réponde aux besoins du Bureau, les cinq postes temporaires suivants sont demandés : deux fonctionnaires adjoints de 1<sup>re</sup> classe chargés de la stratégie en matière de protection (P-2) et trois assistants chargés de la stratégie en matière de protection (agents des services généraux, autres classes) ».

7. Page 78, paragraphe 340 :

*Remplacer*, de la troisième ligne à la fin du paragraphe, « Au total, elle a besoin des sept postes temporaires suivants [...] coordinateurs des opérations hors siège (agents des services généraux, autres classes) » par « Au total, elle a besoin des cinq postes temporaires suivants : un assistant à la gestion des informations relatives aux témoins (agent des services généraux, autre classe) et quatre coordinateurs des opérations hors siège (agents des services généraux, autres classes) ».

8. Page 78, paragraphe 343 :

*Remplacer* tout le paragraphe par le paragraphe suivant :

« En 2011, la Division des enquêtes a regroupé ses fonctions administratives au sein d'une équipe d'appui, et continue de tirer parti des gains d'efficacité ainsi réalisés. Du fait qu'il est nécessaire d'aider les responsables de la Division à développer plus avant des systèmes de gestion des enquêtes et des témoins ; de recueillir, rassembler et produire des informations de gestion ; de suivre la gestion des risques et des gains d'efficacité ; d'appuyer des projets prioritaires et d'aider la Division à s'acquitter de ses obligations complexes en matière de gestion des ressources, y compris de l'aménagement de l'espace, le personnel d'appui a vu son rôle évoluer en 2016 : outre ses fonctions d'ordre purement administratif, il assume désormais des tâches de planification et d'administration. Au total, l'Équipe chargée de l'administration et de la planification a besoin des deux postes permanents suivants : un responsable de projets (P-3) et un fonctionnaire adjoint de 2<sup>e</sup> classe chargé de la planification et du contrôle (P-1) ».

9. Page 169, paragraphe 760 :

*Remplacer*, à la deuxième ligne, le montant « 301,3 milliers d'euros » par « 1 003,2 milliers d'euros ».

10. Page 213, point B :

*Remplacer*, à la deuxième ligne du point B, le montant « 11 200 000 euros » par « 11 600 000 euros ».

11. Page 214, point D :

*Remplacer*, à la septième ligne du point D, le montant « 11 200 000 euros » par « 11 600 000 euros ».

12. Page 214 :

*Ajouter* le point suivant après le point F :

**« G. Traitement des juges de la Cour pénale internationale**

*L'Assemblée des États Parties,*

En application de la résolution ICC-ASP/3/Res.3, *approuve* l'alignement du traitement des juges de la Cour pénale internationale sur le salaire des juges de la Cour internationale de Justice. »

## B. Modifications de forme et correction des erreurs typographiques

13. Page 7, tableau 1 :  
*Remplacer*, à la neuvième ligne, « GP VII-7 : Bureau de l'audit interne » par « GP VII-6 : Bureau de l'audit interne ».
  14. Page 48, tableau 11 :  
*Remplacer* l'intitulé « 1310 – Bureau de liaison de New York » par « 1300 – Bureaux de liaison ».
  15. Page 59, paragraphe 264 :  
*Remplacer* « 5 milliers d'euros » par « 5,0 milliers d'euros ».
  16. Page 66, paragraphe 296 :  
*Remplacer*, à la première ligne, « 11 % » par « 11,0 % ».
  17. Page 67, paragraphe 303 :  
*Remplacer* « 60 milliers d'euros » par « 60,0 milliers d'euros ».
  18. Page 78, paragraphe 341 :  
*Supprimer* la dernière phrase « Au total, elle a besoin de quatre postes temporaires d'assistants chargés du traitement des données (agents des services généraux, autres classes) ».
  19. Page 78, paragraphe 342 :  
*Remplacer*, de la septième à la neuvième ligne, « Aucune demande supplémentaire n'est faite pour l'Unité, qui nécessite un poste d'expert adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé des victimes (P-2). En outre, comme pour les années précédentes, [...] » par « Aucune demande supplémentaire n'est faite pour l'Unité. Comme pour les années précédentes, [...] ».
  20. Page 124, paragraphe 577 :  
*Remplacer*, aux première et deuxième lignes, « La Section des services de gestion de l'information est la seule dans cette Direction à demander [...] » par « La Section des services de gestion de l'information est la seule entité de la Direction à demander des [...] ».
  21. Page 134, paragraphe 629 :  
*Remplacer*, aux première et deuxième lignes, « *Un formateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de la formation en matière de protection des témoins* » par « *Un fonctionnaire adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé de la formation en matière de protection des témoins* ».
-